

Département de la Haute-Marne

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND LANGRES

L

g

grandlangres

Communauté de Communes

Document approuvé

Commune de Buxieres-les-Clefmont

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

5.2 Document graphique

Centre de la commune au 1/2000 ème

Arrêté par délibération du Conseil Communautaire : Le 26 Octobre 2023

Approuvé par délibération du Conseil Communautaire : Le 05 Décembre 2024

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

INITIATIVE Aménagement et Développement

Adresse : 4, Passage Jules Didier - 70000 Vesoul

Tél : 03.84.76.64.97 - Fax : 03.84.75.33.69

initiativead@orange.fr

Agence de Beaumont

Tél : 03.81.83.33.39

initiativead25@orange.fr

Légende

ZONES URBAINES
UA : Zone urbaine centrale ancienne et mixte
UAP : Zone de la Citadelle de Langres concernée par le PVAP
UB : Zone urbaine mixte d'extension récente
UE : Zone urbaine à vocation d'activités économiques
UL : Zone urbaine à vocation de loisirs
UBP : Zone urbaine mixte d'extension récente concernée par le PVAP
UBPh : Secteur de la zone UB concerné par des hauteurs différentes
UEP : Zone urbaine à vocation d'activités économiques concernée par le PVAP
UPA : Zone urbaine des bourgs anciens concernée par le PVAP
UPB : Zone urbaine correspondant aux maisons de pêcheurs et concernée par le PVAP
US : Zone urbaine sauvegardée
UR : Zone du domaine autoroutier

ZONES A URBANISER
IAU : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat
IAUEP : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques concernée par le PVAP
IAUP : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat concernée par le PVAP
IAUm : zone à urbaniser à vocation d'activités militaires

ZONES NATURELLES
N : Zone naturelle
Nj : Zone naturelle à vocation de jardins
Ni : Zone naturelle à vocation de loisirs
Na : Secteur de la zone N dans laquelle les aérogénérateurs sont interdits
Ne : Secteur de la zone N réservée aux abris d'animaux
Ngv : Secteur de la zone N réservé aux gens du voyage
Nh : Secteur de la zone N réservé à l'hébergement de loisir

ZONES AGRICOLES
A : Zone agricole
Aap : Secteur de la zone A concerné par le PVAP
Aa : Secteur de la zone A dans lequel les aérogénérateurs sont interdits

 Zones concernées par des OAP
 Emplacements réservés
 Zones inondables (Sources : DREAL, AZI et données communales)
 Alignements de façades
 GR145

Secteurs à protéger pour des motifs d'ordre écologique au titre de l'article L.151-23 :
 Vergers à fort intérêt, bosquets
 Haies
 Zones humides avérées (Source DDT 52, LEMA52, CDA 52, DREAL, Atelier des territoires, Grand Est, Initiative A&D)
 Milieux humides potentiels

Éléments remarquables du patrimoine protégé repéré au titre de l'article L.151-19 :
 Éléments remarquables de la Citadelle de Langres
 Éléments remarquables ponctuels
 Éléments remarquables surfaciques

Risques répertoriés au titre de l'article R.151-31 et R.151-34 :
 Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
 Risque lié à la présence de cavités

Emplacement réservé n°	Bénéficiaire	Destination	Surface (ha)
7-5	Buxieres-les-Clefmont	Point d'appel volontaire	5,15

The map displays the urban planning for Buxieres-les-Clefmont. It features several urban zones: UA (central urban), UB (recent extension), and N (natural). Agricultural zones (A) are also delineated. The map includes a scale bar from 0 to 200 meters and a north arrow. Various geographical features like wetlands and protected areas are marked with specific symbols and colors. The map also shows the location of the commune relative to the center of the community at a 1/2000 scale.